



# RAPPORT D'ACTIVITÉ TALITA asbl 2018





# SOMMAIRE

## **01 Editorial**

## **02 TALITA en quelques mots**

03 Notre mission & nos objectifs

04 Notre équipe

05 Notre conseil d'administration  
& assemblée générale

06 Notre infrastructure

08 Nos moyens

09 Nos collaborations & partenariats

11 Nos activités

## **13 TALITA en quelques chiffres**

15 Données sur les femmes accueillies

26 Données sur les enfants accueillis

## **27 TALITA en quelques projets**

28 Projet parent-enfant

30 Espace Parole

33 Projet logement

35 Réforme du secteur

## INTRODUCTION

Pendant que nos ministres compétents préparent la réforme de notre secteur (voir article page...), l'équipe de la maison d'accueil TALITA poursuit son objectif de trouver, ensemble avec ces femmes et familles courageuses mais en difficultés, des solutions adaptées à la situation de tout un chacun.

Nous vous présentons dans ce nouveau rapport annuel notre fonctionnement tant au niveau de nos missions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement qu'au niveau du travail d'équipe. L'équipe a investi, de manière ouverte au changement, les projets que nous vous présentons à la fin du rapport : le projet mère-enfant, les Espaces Paroles et le projet Logement. Nous commençons par un aperçu de nos moyens matériels et financiers suivi de nos collaborations et formations pour vous donner une vue sur notre réseau.

Dans l'aperçu statistique, nous vous offrons une vue sur notre public. En 2018, nous avons accueilli 93 personnes dont 47 enfants. La moitié a trouvé des solutions dans un logement avec un réseau renforcé (services de guidance à domicile ou autres accompagnements en ambulatoires). L'autre moitié a utilisé le séjour en maison d'accueil pour prendre ses distances avec une situation relationnelle ou familiale conflictuelle ou pour trouver d'autres solutions d'hébergement dans le réseau d'amis ou familial.

Nous espérons pouvoir vous apporter de bonnes nouvelles en 2019 quant à la réforme de notre secteur ; les moyens investis sont conséquents. Nous espérons que ceux-ci avantageront notre public qui a surtout besoin de mesures préventives quant à l'accès aux droits et aux aides nécessaires ainsi que des portes de sortie structurelles pour les personnes ayant été confrontées au fait d'être « sans chez-soi » et en situation de difficultés complexes.

## TALITA en quelques mots

- 03 Notre mission & nos objectifs
- 04 Notre équipe
- 05 Notre conseil d'administration & assemblée générale
- 06 Notre infrastructure
- 08 Nos moyens
- 09 Nos collaborations & partenariats
- 10 Nos activités

## NOTRE MISSION & NOS OBJECTIFS

**POUR QUI ?** Femme majeure (sans limite d'âge), seule ou avec enfants, qui, suite à différents facteurs, se trouve temporairement sans logement, sans distinction de religion, d'origine, de culture ou de passé social (en veillant toutefois à garder une mixité dans le groupe).

**POURQUOI ?** Les causes du sans-abrisme peuvent être multiples (problèmes conjugaux, relationnels, matériels ou autres (problèmes avec le propriétaire, perte de revenus, ...)) et combinées à des vulnérabilités personnelles, relationnelles et/ou sociales. La personne sans chez-soi se retrouve sans logement mais aussi souvent sans soutien suffisant d'un réseau social.

**QUOI ?** L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de femmes en difficulté qui -temporairement- ne sont pas en mesure de vivre de manière autonome. Nous les aidons à disposer à nouveau de la capacité à acquérir leur indépendance. L'accompagnement vise à favoriser la réinsertion sociale des usagers (femmes et enfants), notamment en leur permettant de recouvrer leurs droits sociaux et de renforcer leur réseau.

**COMMENT ?** TALITA a une capacité de 22 places dans un mode de vie communautaire (Cité du Sureau) ainsi que 13 à 16 places dans un cadre plus individuel, appelé « accueil différencié », à deux adresses différentes (dans les Marolles ainsi qu'à Laeken).

### L'accueil et le séjour

Accueil « bas-seuil » & Accompagnement sur mesure

Offre d'une réponse adéquate à une demande qui trouve sa source dans la perte d'un « chez-soi »

### L'accompagnement

Attention et respect du vécu de la femme

Valorisation des capacités et compétences de la femme et leurs enfants

Mise en place d'un réseau social de personnes et d'organisations en soutien à la femme et l'enfant au long terme

Aide intégrale et structurée dans différents domaines de vie

Le **projet pédagogique** de TALITA porte son attention sur:

- l'aide et la prévention
- un accompagnement individualisé sur mesure
- l'approche systémique et intégrale
- la participation de l'hébergée

## NOTRE EQUIPE

### DIRECTION

Brigitte Houtman (Maîtrise en Africanistique), depuis janvier 2000 (COCOM)

### ADMINISTRATION

Aurélie Van Nieuwenborgh (Educatrice spécialisée), depuis septembre 2013 (Maribel)

Danielle Senesael (Formation administration), en remplacement de congé de maternité depuis septembre 2018 (Maribel + COCOM)

### EQUIPE LOGISTIQUE

Dominique Libert (Secondaire inférieur), Aide logistique depuis août 2001: Suivi et soutien dans l'entretien et l'aménagement de la maison. En mi-temps crédit temps (ACS) depuis mai 2011

Larbi Khouchi (Secondaire inférieur), Homme à tout faire depuis janvier 2007 (entre autre remplacement crédit temps) (ACS + Maribel)

Floaria Tsvik (Primaire), Entretien depuis janvier 2012 (Maribel + COCOM)

### STAGIAIRES

Alexandra Beumer (3ième année Science de la Famille – Odisee), Stage de septembre 2017 à mai 2018

Saranda Beka (3ième année Science de la Famille – Odisee), Stage de septembre 2018 à mai 2019

### EQUIPE SOCIALE (accueil communautaire ainsi que accueil différencié)

Marie-Simone Rasoamalala (Éducatrice spécialisée), Projet mère-enfants depuis avril 2006 (COCOM)

Christelle Lwemba Matsanga (Assistante sociale), Travail social depuis avril 2011 (ACS + COCOM)

Maike Laporte (Assistante sociale), Travail social depuis janvier 2013 (Maribel + COCOM)

Léa Le Maout (Éducatrice spécialisée), Projet mère-enfants de octobre 2015 à septembre 2018 (ACS + COCOM)

Inès Leduc (Éducatrice spécialisée), Travail social et projet logement depuis octobre 2016 (COCOM + Maribel)

Mounia Boutagrat (Assistante sociale) Travail social depuis février 2017 (COCOM)

Mehammed Driouach (Assistant social), Travail social depuis juillet 2017 (COCOM)

Déborah Vansnick (Infirmière sociale), Travail social avec attention particulière sur santé mentale depuis septembre 2017 (COCOM)

Aurélie Van Nieuwenborgh (Educatrice spécialisée), Travail social depuis février 2018 (COCOM)

Stéphane Roekaerts (Educatrice spécialisée), Projet mère-enfants depuis septembre 2018 (COCOM + ACS)

Jolien Van Nieuwenhove (Assistante sociale), Travail social depuis septembre 2018 (COCOM)

## NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION & ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale s'est tenue le 23/4/2018.

Le Conseil d'administration s'est réuni les 13/3/2018, 1/6/2018 et 25/10/2018.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nicole Mondelaers (Présidente)

Ria Willem (Administratrice)

Jo Geysens (Administrateur)

Lieve Fransens (Administratrice)

Mafarda Ngako (Administratrice)

### ASSEMBLEE GENERALE

Nicole Mondelaers

Ria Willem

Jo Geysens

Hilde Debacker

Lieve Fransens

Mafarda Ngako

Truus Roesems



## NOTRE INFRASTRUCTURE

- **Espace de vie communautaire** : Cet espace dispose d'un living et d'une salle à manger avec une cuisine ouverte, de même qu'un coin TV et d'un relais téléphone où les femmes peuvent être joignables directement. Dans le couloir, des armoires personnalisées sont mises à la disposition de chaque femme.

- **Salle de jeu**: une grande salle de jeu a été créée pour les enfants de tous âges.

- **Chambres à coucher**: Afin de respecter l'intimité de chaque personne, le bâtiment a été conçu pour que chaque femme puisse disposer d'une chambre individuelle. Une femme seule a sa propre chambre, les familles disposent soit d'une chambre plus grande ou de 2 chambres communicantes. Nous disposons de 11 chambres. Chaque chambre dispose au minimum d'un lit par personne, d'une armoire, d'un bureau et d'une chaise. Les lits sont munis d'un tiroir dans lequel un matelas peut être ajouté pour l'accueil des enfants, uniquement durant le week-end (par exemple dans le cadre d'un droit de visite).



- **Sanitaires**: Chaque étage possède une toilette. Deux salles de bain ou de douche sont disponibles à chaque étage des chambres à coucher (2e et 3e étages).

- **La salle de visite** à l'entrée est prévue pour la visite de membres de la famille proche de l'hébergée ou de ses enfants ou, si prévenu à l'avance, d'autres personnes avec qui la femme a des contacts durables.



- Au premier étage se trouvent **les bureaux** du service social, une salle d'entretien ainsi que le bureau de la directrice.
- **Salle de lessive**: au 3e étage, une petite salle de lessive est à disposition, avec du matériel de repassage. Pour les grandes lessives, les femmes reçoivent des jetons afin de se rendre au lavoir.
- **Ordinateurs** : dans le living et au 1er étage, nous avons installé des ordinateurs (avec connexion internet). Les femmes font leurs propres recherches de logement via les différents sites internet, elles apprennent les unes aux autres l'utilisation de l'ordinateur. Les enfants peuvent aussi chercher des informations pour l'école. Nous avons installé un système de sécurité pour un certain nombre de sites « interdit aux enfants ». Les femmes peuvent également à tout moment se connecter à notre réseau Wifi.
- **La bibliothèque** : au 2e étage, nos armoires de bibliothèque sont accessibles à tous pour emprunter un livre.

---

Dans le cadre de **l'accueil différencié**, TALITA dispose d'un immeuble de trois appartements mis à notre disposition par l'agence immobilière sociale «Le Nouveau 150». L'immeuble offre un logement à deux femmes seules ou avec un bébé et à une femme avec un ou deux enfant(s).

Nous louons également un immeuble à Laeken, propriété du CPAS de Bruxelles, qui est divisé en trois entités : pour une femme avec maximum 6 enfants, pour une femme avec un enfant et un studio pour une femme seule.



## NOS MOYENS

**Subsides:** Les frais de fonctionnement et les salaires de 6 membres du personnel équivalent plein temps (ETP) de l'asbl TALITA sont subsidiés par la **Commission Communautaire Commune**. Ces subsides couvrent les salaires de 5 ETP travailleurs sociaux et de la directrice (ETP).

Depuis août 2001, nous bénéficions du soutien de la Région de Bruxelles Capitale par le biais d'**Actiris** qui nous a permis d'engager 2 équivalents temps plein ACS (Agent Contractuel Subsidié). Le premier a été engagé pour l'aide logistique de TALITA. Le second équivalent temps plein est attribué au projet de « l'accueil différencié », qui n'est pas subsidié.

Grâce au **Fonds Social Maribel**, un temps plein a été engagé pour assurer la représentation de TALITA et de 18 organisations bicommunautaires auprès des instances politiques et au niveau de concertations diverses.

Depuis 2007 TALITA a pu engager une infirmière sociale mi-temps, également grâce au Fonds Social Maribel. Depuis 2016, celui-ci est investi dans le binôme santé mentale afin de soulager l'équipe sociale et de soutenir les hébergées confrontées à des problématiques psychiatriques.

Nous bénéficions de subsides Maribel supplémentaires pour un travailleur de groupe (mi-temps) ainsi que pour un ouvrier (11h30 par semaine). En 2014, le Fonds Social Maribel nous a accordé un travailleur social supplémentaire (9h30) que nous avons investi dans le renforcement l'équipe pour l'encadrement au quotidien et le projet enfant. Depuis septembre 2013, une collaboratrice administrative a été engagée à mi-temps grâce à un appel à projet du Fonds Social Maribel. En 2017, nous a été accordé un mi-temps que nous impliquons dans le « soutien intensif à la recherche de logements ». Vu la crise du logement, cette embauche permet de soutenir encore plus les hébergées dans leur recherche de logement tant dans le social (agences immobilières sociales et logements sociaux) que dans le privé.

**Dons:** Nous avons, depuis 2004, une agrégation afin de pouvoir faire bénéficier nos donateurs d'une attestation fiscale pour des dons de 40€ ou plus.

En 2018, nous remercions :

- l'Association Belge des Professionnels Musulmans pour leur généreux don dans le cadre du Fonds Noria, également utilisé en partie pour soutenir l'installation de familles dans leurs nouveaux logements. Le reste du don sera investi dans un projet « création de logement ».

- Isabelle Follens et Charlotte Demondt qui pour la 2ième année de suite ont confectionnées de grenouillères dans le cadre de l'opération Music for Life – De Warmste Week, ainsi que toutes les personnes ayant soutenu TALITA lors de cet évènement de la radio Studio Brussel.

Nous remercions également chaleureusement les familles Van Beuningen, Vancutsem-Ramirez, Hanard et Heslinga pour leurs dons, ainsi que les amis et voisins de TALITA qui récoltent ponctuellement des dons matériels (meubles, literie, matériel de cuisine) pour les hébergées et leurs enfants.

Enfin nous remercions Abdel Ahadouch pour son soutien sur le plan informatique.



## NOS COLLABORATIONS ET PARTENARIATS

Une collaboratrice du centre de jour Hobo vient régulièrement afin de rencontrer nos hébergées et organise des permanences «travail/formation/occupation de jour».

De Schutting (guidance à domicile) vient tous les mois à nos réunions d'équipe afin d'envisager les orientations pour des accompagnements futurs. Cette méthodologie permet de préparer l'accompagnement, de pouvoir le commencer dès qu'une hébergée déménage avec déjà une base de mise en confiance dans le nouveau service mais permet également, entre services, de rester au courant de la dynamique et du public l'un de l'autre.

Nous travaillons de la même manière pour les orientations vers Aprèstoe, service de guidance à domicile.

Dans le cadre de « Bruggenbouwer », nous avons depuis 2018 un collaborateur de « Begeleid Wonen Brussel » (service d'accompagnement pour personnes avec un handicap) qui vient régulièrement en réunion d'équipe et passer la soirée avec les hébergées afin d'affiner notre approche avec les personnes qui présentent des signes d'handicap mental.

Une fois par an, nous rencontrons le CPAS de Bruxelles (antenne Béguinage) (8/2/2018).

En 2018 nous avons signé une convention de collaboration avec « La Maison de la Famille » et « Jardin de Maud » afin de faire bénéficier nos mamans de places en crèche. Le 24/9/2018 nous avons échangé en réunion d'équipe afin d'améliorer notre collaboration.

### Concertations et affiliations

Passerelle/Bruggenbouwer : intervisions entre le secteur sans-abri et le secteur handicap et santé mentale; Fédération BICO; Regio-Overleg Thuislozenzorg Brussel (ROTB); Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH).

### Conventions de collaboration

• Hobo : convention d'affiliation pour les services et activités de ce centre de jour

pour sans-abri. Nous avons échangé le 28/6/2018 lors d'une réunion d'équipe afin de renforcer notre collaboration.

- Le Nouveau 150 : convention de collaboration dans le cadre de l'intégration par le logement. Chaque année notre collaboration est évaluée (8/3/2018).
- IRIS : convention d'affiliation en tant que membre dans le cadre de l'intégration par le logement. Chaque année, une réunion des membres est organisée.
- Article 27 (organisation qui promeut la participation de notre public aux événements culturels à Bruxelles) : convention permettant la distribution de bons Article 27 aux hébergées. Chaque année une réunion des associations membres se déroule (29/1/2018).
- Kodiel : affiliation dans le cadre de la participation de nos hébergées aux activités de cette ferme pour sans-abri à Merchtem.
- Les Amis d'Accompagner : collaboration pour l'accompagnement de nos hébergées par des bénévoles à des services divers.
- Services d'interprétariat BABEL, Bruxelles Accueil, Setis et CIRE.
- DANA vient toutes les deux semaines offrir aux hébergées (adultes et enfants) une session de massage. Nous avons échangé le 12/3/2018 lors d'une réunion d'équipe afin de renforcer notre collaboration.
- L'Épicerie Sociale Les Capucines permet, à la demande de l'équipe sociale, de faire bénéficier aux hébergées en accueil différencié et aux ex-hébergées lors de la période de post-hébergement de l'achat de produits alimentaires et vestimentaires à prix réduits. Chaque année, une réunion des membres est organisée (26/4/2018).
- Collaboration avec Colruyt dans le cadre de « A table pour 1,2,3 euros ». Les familles quittant TALITA bénéficient de réductions supplémentaires avec leur carte « Extra » afin de pouvoir préparer des repas équilibrés pour maximum 3 euros par repas par personne. Chaque 2 semaines un petit livret avec 6 recettes leur est envoyé à leur nouveau domicile.
- Collaboration avec Bruxeo dans le cadre de mesures d'économie d'énergie. Nous les avons rencontrés le 12/6/2018 pour une « visite énergétique ».

De plus, nous collaborons régulièrement avec un grand nombre d'organisations dans le cadre des domaines suivants :

- logement, • travail et formation, • accompagnement psychosocial, administratif, financier et médical, • enfants (crèches, SAJ, ...), • occupation de jour et de détente, • associations où les pauvres prennent la parole.

## NOS ACTIVITES

### Formations, supervisions, groupes de travail & évènements divers

#### Formations continues

De janvier à décembre 2018, « Intervisio n SMES-B » mensuelles par deux membres de l'équipe.

De janvier à décembre 2018, Intervisio ns « Bruggenbouwer ».

Le 1/2/2018, 2 membres de l'équipe ont participé à une réunion commune de « Bruggenbouwer » et « Passerelles ».

De septembre à décembre 2018, « Intervention systémique », Cours pour éducateurs en fonction pour un membre de l'équipe

De janvier à décembre 2018, supervisions mensuelles des réunions d'équipe par le Dr. Kinoo, pédopsychiatre à UCL Saint-Luc

#### Formations courtes, colloques, séminaires, rencontres

15/01/2018 "Initiatives de renforcement de réseau dans le secteur social" (Kenniscentrum WZZ)

18/01/2018 Matinée Parlement Européen "Plan action contre l'endettement (GREPA)

01/02/2018 Rapport en équipe d'une formation sur "L'hygiène: parlons-en!"

15/02/2018 Journée d'équipe: échange autour du plan d'accompagnement

22/02/2018 "Médiation dettes" (GREPA)

22/02/2018 "Intervention auprès des enfants dans un contexte de violences conjugales et intrafamiliales" (Fédération Bico)

1, 2, 22, 23, 27/03 + 19/04 +

14,15/05 "La richesse et pertinence de l'approche centrée sur la personne" (La Ligue de l'Enseignement)

09/03/2018 "La régionalisation du bail d'habitation à Bruxelles : révolution ou continuité?" (Université Saint Louis-Midi de l'IRIB)

20/03/2018 "Violences conjugales : recevoir et orienter une victime" (Droits Quotidiens)

29/03/2018 Réunion d'information du CLTB (Community Land Trust Bruxelles)

09/04/2018 Avocat Me. Ngako: échange d'informations en réunion d'équipe autour d'aspects juridiques dans nos accompagnements

12/04/2018 "Echange avec le SMES-B 107" en réunion d'équipe

17/04/2018 "Le SECAL" (GREPA)

24/04/2018 "L'impact des violences conjugales sur les intervenants" (Fédération Bico)

17+24/04/2018 "Droit familial" (Jeunesse et Droit asbl)

19/04/2018 Groupe focus "Soins aux sans-abri et aux personnes avec handicaps" (Bruggenbouwer et Kenniscentrum WZZ)

21/04/2018 "Petits outils de prévention surendettement" (GREPA)

23+26/04/2018 Comportements difficiles (Ligue de l'Enseignement)

08+22/05/2018 "L'Arbre à problèmes" (Repères)

18+25+29/05/18 Réagir à l'agressivité (Ligue de l'Enseignement)

21/06/2018 Echange en réunion d'équipe avec "Bitume" (plateforme de concertation autour d'usagers toxicomanes)

04/09/2018 "Le bail et la colocation à Bruxelles" (Droits Quotidiens)

18/09/2018 "Projet d'ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri" (Fédération Bico)

## RAPPORT D'ACTIVITE 2018 - TALITA asbl

---

- 20/09/2018 "La séparation du couple étranger : quelles conséquences sur le titre de séjour?" (Droits Quotidiens)
- 27/09/2018 Introduction Secteur Sans Abri" (en néerlandais) (Fédération Bico)
- 18/10/2018 "Introduction Secteur Sans Abri" (Fédération Bico)
- 29/10/2018 Formation "Communication selon Gordon" lors de notre journée d'équipe (par Adeline Liebman)
- 06/11/2018 Echange entre travailleurs sociaux autour de "Communication" (Fédération BICO)
- 08/11/2018 "Droits de séjour de citoyens européens" (Agentschap Integratie en Inburgering)
- 15/11/2018 "Charnières à huiler" (dans le cadre de la Semaine Sans-Abri organisée par la Fédération BICO, AMA et Kenniscentrum WWZ)
- 30/11/2018 "Et les pères dans tout ça" (AMA'tinées)
- 06/12/2018 "Aide du CPAS et charge déraisonnable : quels risques de perdre son droit de séjour?" (Droits Quotidiens)

### Visites à d'autres services

- 07/02/2018 Visite de l'Union Locataire des Marolles
- 31/03/2018 Visite du service social de Agentschap Integratie en Inburgering
- 02/05/2018 Visite de l'asbl Convivence
- 04/05/2018 Visite de "La Maison de la Famille"
- 31/05/2018 Visite du Foyer/Agentschap Inburgering en Integratie
- 11/07/2018 Stage d'observation au SPF Sécurité Sociale: quelles procédures?
- 18/07/2018 Stage d'observation à l'asbl Zonnelied – service travail accompagné Magda BHV
- 16/08/2018 Stage d'observation à Ter Linde
- 20/08/2018 Visite au Comité de la Samaritaine
- 04/09+23/10/18 Stage d'observation à Begeleid Wonen Brussel
- 04/09/2018 Stage d'observation à de Buurtwinkel
- 12/09/2018 Réception pour la retraite de Brigitte Paternostre (Administration COCOM)
- 16/10/2018 Visite de Bonnevie Maison de Quartier
- 25/10/2018 Réception pour les 40 ans du "Nouveau 150 asbl"
- 12-16/11/2018 Visites dans le cadre de la Semaine Sans-abri: Samu social, Home Baudouin, Housing First/SMES, Jamais Sans Toit, Begeleid Wonen Brussel, Accueil Montfort, Pag-Asa, La Source, Fédération AMA, Home Dupré, Clos Saint Thérèse, Transit, Rolling Douche, Escale, La Fontaine, Trois Pommiers, Foyers d'Accueil, Infirmiers de Rue, Doucheflux, Albatros, Diogène, Puerto, SMES, 't Anker
- 04/12/2018 Réception pour la retraite de Klaar de Smaele (Bruggenbouwer)
- 13/12/2018 Réception pour la retraite de Betty Nicaise (FDSS)

### Visites à TALITA/Présentation de TALITA

- 08/03/2018 Présentation de TALITA lors de la visite de 16 étudiants de l'enseignement pour adultes, Odisee
- 03/04/2018 Etudiante de la KUL dans le cadre d'une thèse sur la violence conjugale et migration
- 18/07/2018 Stage d'observation à Talita par collaboratrice de la Maison Médicale de Quartier "La Passerelle" de Molenbeek
- 09/11/2018 Surviving Brussels
- 12/11/2018 Présentation de TALITA dans le cadre de la Semaine Bruxelloise du Secteur Sans-abri



### Animations et sorties avec les hébergées et leurs enfants

La plupart des activités auxquelles participent nos hébergées de manière individuelle sont accessibles avec le soutien des bons Article 27, des bons de culture de la Commission Communautaire Flamande (Paspartoe) ou encore organisées par le centre de jour Hobo. Une approche individualisée, intensive et positivante est nécessaire afin d'encourager notre public à participer aux activités.

Aussi, afin de garder la dynamique de groupe positive, de se rencontrer entre hébergées et travailleurs sociaux autour d'autres thèmes et activités (intra- et extra-muros), de franchir le premier pas en groupe et ainsi d'encourager par après la participation individuelle, les activités collectives suivantes ont été organisées :

- 01/01/2017 Restaurant pour Nouvel An
- 01/02/2018 Sortie théâtre "Spectacle orgasme et violon" (Les Riches Claires)
- 05/02/2018 Animation "Que fait Article 27?"
- 03/03/2018 Sortie "Museum Night fever"
- 18/04/2018 Sortie cinema au Cocociosques « Franck »
- 15/04/2018 "Hopla!"
- 03/05/2018 Animation cinéma "La Balsamine"
- 11/05/2018 Visite des Serres Royales
- 16/05/2018 Atelier créatif vélo
- 06/06/2018 Musée Belvue
- 09/06/2018 Exposition de l'atelier créatif de HOBO "Underground" au de Markten
- 17/06/2018 Journée HOBO à l'école Poelbos à Jette
- 27/07/2018 Sortie à la ferme "Kodiel" Promenade à cheval/Barbecue/Tour en roulotte
- 17/08/2018 Sortie annuelle avec les hébergées et ex-hébergées: Technopolis et Parc Nekker à Malines
- 05/11/2018 Sortie théâtre « Où suis-je ? Qu'ai-je fait ? » La Balsamine
- 31/12/2018 Fête de Saint Silvestre organisée par HOBO



## TALITA en quelques chiffres

14 Aperçu statistique  
15 Données sur les femmes  
accueillies  
26 Données sur les enfants  
accueillis



### Aperçu statistique

En 2018, TALITA a accueilli et accompagné 93 personnes : 46 femmes adultes et 47 enfants.

34 des femmes accueillies sont mères dont 26 accompagnées par leurs enfants.

Les 12 autres femmes hébergées n'ont pas d'enfants.

Le nombre de nuitées (c'est-à-dire le total de nuits de toutes les hébergées de TALITA pendant l'année) s'élève à 4.850 nuits pour les femmes et 4.635 nuits pour les enfants. Ceci revient à un total de 9.485 nuitées ; 3.846 pour les adultes et 3.686 pour les enfants en accueil communautaire (capacité de 22 lits) et 1.004 pour les adultes et 949 pour les enfants en accueil différencié (capacité maximale de 6 lits).

La durée de séjour moyenne pour les adultes était de 17 semaines (environ 4 mois) pour l'accueil communautaire et 24,3 semaines (presque 6 mois) pour l'accueil différencié. En 2002, cette durée de séjour moyenne était de 6 semaines.

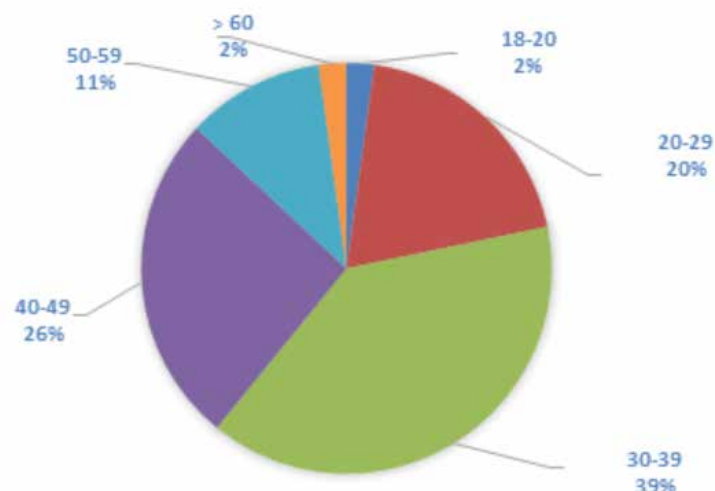
Le taux d'occupation total était de 93,75% pour 28 lits (95,5% pour la capacité en accueil communautaire et de 92% pour la capacité en accueil différencié). semaines pour l'accueil communautaire et 15.58 semaines pour l'accueil différencié. En 2002, cette durée de séjour moyenne était de 6 semaines.

Le taux d'occupation total était de 89,76% pour 38 lits (90,82% pour la capacité en accueil communautaire et de 88,32% pour la capacité en accueil différencié).



## DONNEES SUR LES FEMMES ACCUEILLIES

### Âge



En 2018, 85% des femmes accueillies étaient âgées entre 20 et 49 ans. Seulement 2% des femmes accueillies étaient âgées de 18 à 20 ans et 13% de 50 ans ou plus.

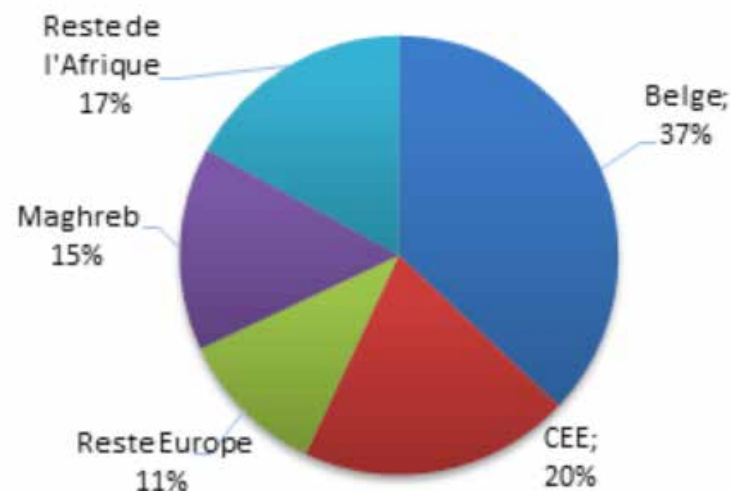
### Nationalité

37% des femmes accueillies en 2018 sont de nationalité belge.

En 2018, les femmes représentées dans le groupe « CEE » venaient de la Grande Bretagne, du Pays-Bas, de la France, de l'Espagne, de l'Italie et de la Grèce. Nous avons également accueillis des femmes de l'Albanie, la Macédoine la Roumanie, la Bulgarie et la Turquie.

Le groupe venant des pays du « Maghreb » était constitué de femmes de nationalité marocaine.

Les pays de provenance des nationalités des femmes du « reste de l'Afrique » étaient divers : Congo, Guinée, Cameroun, Nigéria et Gabon.

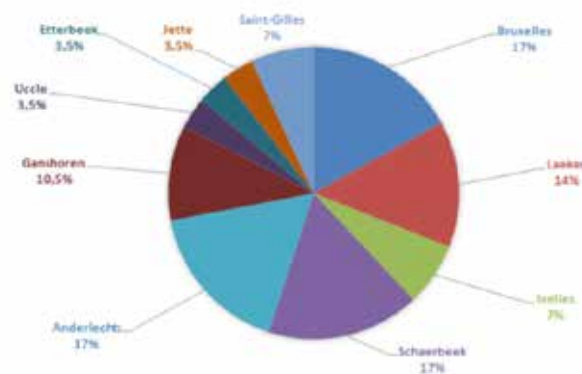
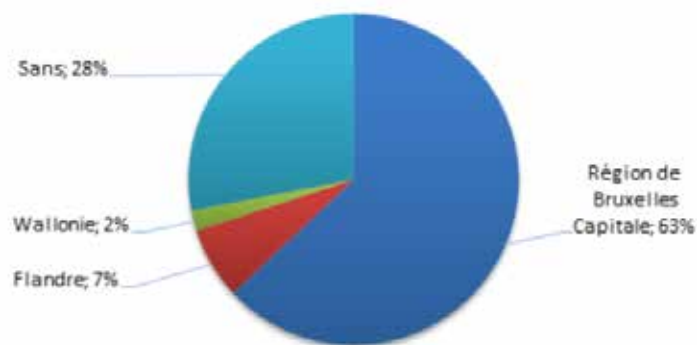


35% (10) de toutes les femmes qui n'ont pas elles-mêmes la nationalité belge sont mères d'enfants avec la nationalité belge ou dont le père a un permis de séjour illimité sur le territoire belge. Pour certaines, l'insécurité au niveau de leur séjour a été, pendant un certain temps, la raison de rester dans une relation violente, par crainte de perdre leur titre de séjour ou d'être renvoyé au pays pour les femmes en séjour illégales. Au sein de l'accompagnement à Talita, une attention particulière est donnée au soutien sur le plan juridique en lien avec le séjour. Nous travaillons souvent avec des services juridiques (comme par exemple Le Foyer) et/ou un avocat. Cela peut aller d'une procédure visant à maintenir un droit de séjour (par exemple, dans le contexte de cartes de séjour F liés au mariage ou à la cohabitation légale), mais aussi à l'introduction d'une nouvelle procédure. Pour les mères avec un enfant belge, il s'agit d'une procédure de regroupement familial. Pour les mères ayant un enfant de nationalité étrangère, les femmes accueillies ont introduit une procédure de régularisation humanitaire (9bis), qui prend beaucoup plus de temps et le résultat est beaucoup plus incertain. Ces procédures prennent beaucoup de temps causant beaucoup d'incertitude pour les femmes et leurs enfants.

## Domicile (à l'arrivée)

Près de 2/3 des femmes (63%) étaient domiciliées en région de Bruxelles-Capitale.

Le groupe «sans» domicile (28%) concerne 12 femmes qui en début de séjour à TALITA n'était inscrite à aucune adresse de domicile. Dans 5 cas, cela était lié à l'absence d'un titre de séjour. Les 7 autres femmes étaient radiées administrativement. Trois d'entre elles ont pu utiliser une adresse de référence pour régulariser leur situation pendant leur séjour. Une dame avait une adresse de référence à son arrivée mais le CPAS l'a annulé nécessitant une nouvelle demande d'adresse de référence pendant le séjour. Encore 3 autres femmes avaient déjà une adresse de référence à leur arrivée.



En lien avec la vision inhérente à nos accompagnements, nous choisissons d'utiliser les procédures administratives existantes afin de faciliter l'accès aux droits de notre public.

Il est par exemple primordial que nos hébergées puissent préserver leur adresse de domicile. Ceci a un effet apaisant et stabilisant et est, dans le cadre de diminuer la complexité administrative, le plus adéquat.

Ceci est dans la plupart des cas possible en contactant la commune du dernier domicile afin d'enregistrer « l'absence temporaire » du domicile. Dans certains cas, la commune refuse (et donc radie) vu que cette mesure a été mise en place afin de régulariser une absence temporaire dans le cas où il y a un retour au même domicile.

Une adresse de référence reste, pour ceux qui ont été radiés de leur domicile, une mesure indispensable afin d'acquérir une certaine stabilité en attendant d'un logement définitif. Pourtant, nous estimons qu'il est grand temps d'insérer cette mesure dans la loi et sur base de "bonnes pratiques" existantes ( ).

Certains CPAS décident de manière autonome comment ils appliquent cette mesure: pas du tout ou parfois pour des périodes établies arbitrairement.

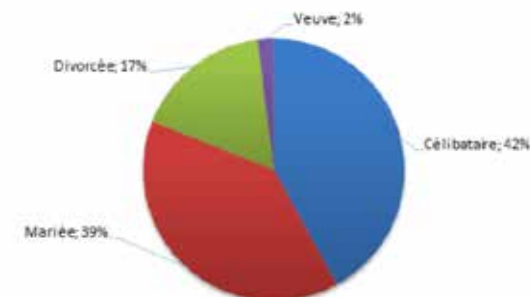
Aussi avons-nous entendu cette année que le SPF Intégration Sociale contemplait la possibilité de limiter l'accès à l'adresse de référence dans le temps. Ceci signifierait entre autre que les maisons d'accueil seraient obligées de domicilier leurs hébergés. Non seulement ceci va à l'encontre de la temporalité d'un séjour en maison d'accueil (ce qui s'applique naturellement aussi à l'adresse de référence) mais ceci signifierait surtout que certains CPAS (comme Bruxelles Ville sur le territoire duquel se trouvent la plupart des maisons d'accueil bruxelloises) devraient porter une charge encore plus importante, vu que le domicile implique la compétence du CPAS de la même commune.

## Etat civil

Ces statistiques tiennent compte de l'état civil officiel à l'arrivée et non pas de l'état de fait. Une femme peut donc, par exemple, être mariée mais séparée de fait, ou célibataire mais vivre en couple.

Pour 61% de celles qui sont mariées au début de leur séjour, l'accompagnement psycho-social à TALITA les a, entre autre, soutenues dans une procédure de divorce. 33% sont retournées au domicile conjugal ; dans ces cas, l'accompagnement psycho-social les a soutenus dans la valorisation de leurs besoins au sein de leur couple. Pour beaucoup d'entre elles, leur réseau étant limité, elles nécessitent un lieu où elles peuvent prendre de la distance.

Dans toutes les situations de séparation (définitives ou temporaires), l'accompagnement vise aussi les besoins des enfants lors de cette période difficile.



## Niveau d'étude (Plus haut diplôme obtenu)

Le groupe le plus important (40%) est titulaire d'un diplôme secondaire inférieure, dont 7% de l'enseignement professionnel / technique.

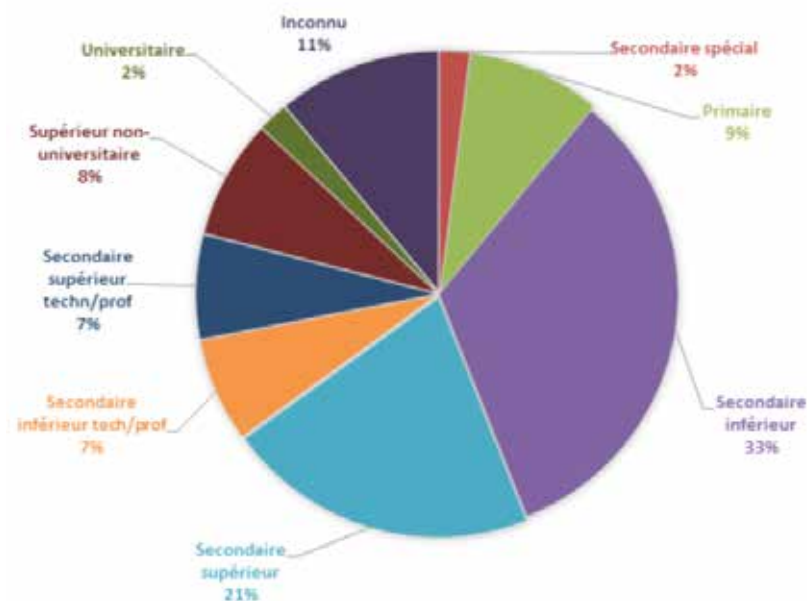
28% a obtenu le diplôme secondaire supérieure, dont 21% dans l'enseignement général.

10% ont suivi des études supérieures, dont 2% d'études universitaires.

2% ont été dans l'enseignement spécialisé.

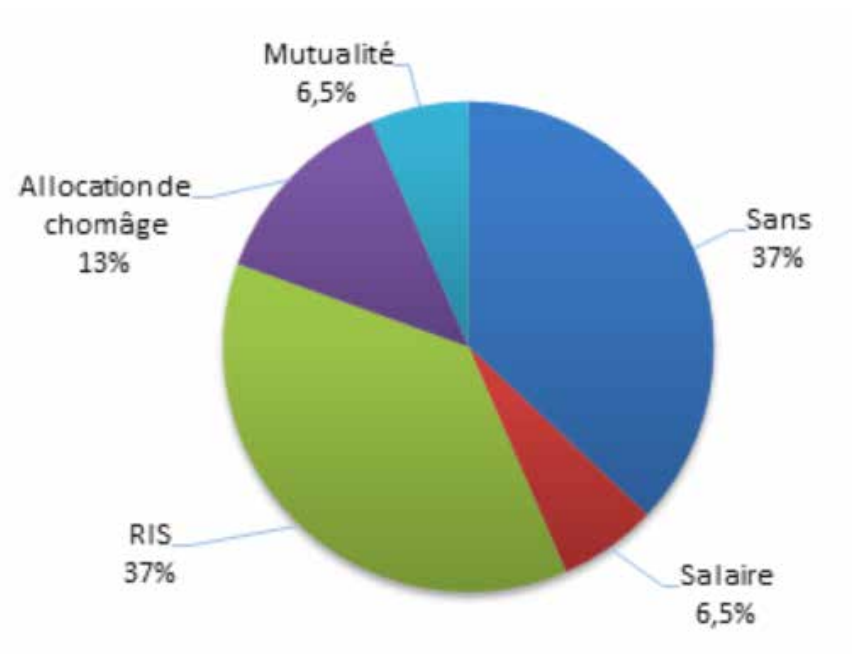
9% des femmes a suivi que l'enseignement primaire.

Nous ne connaissons pas le niveau d'éducation de 11% des femmes.

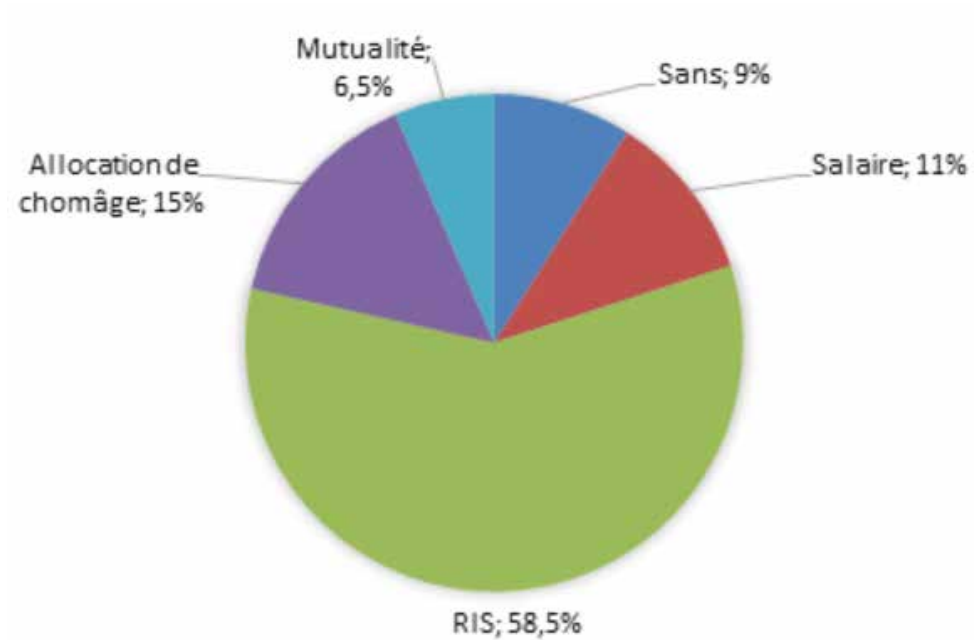


### Revenus avant et après TALITA

#### AVANT:



#### APRÈS:



37% des femmes accueillies ne bénéficiaient d'aucun revenu au moment de leur entrée à TALITA. Ces femmes bénéficiaient toutes d'un revenu à leur sortie de TALITA sauf 2 qui n'étaient pas en ordre de séjour et une qui est retournée à la charge de son compagnon.

37% des femmes accueillies bénéficiaient du revenu d'intégration sociale au moment de leur accueil. Toutes ont préservés le droit au RIS sauf 3 qui ont trouvés un travail et une qui a su ouvrir son droit au chômage.

6,5% des femmes accueillies travaillaient au moment de leur accueil. Une n'a pas su préserver son travail (job étudiant).

6,5% des femmes accueillies touchaient une indemnité de la mutuelle et 13% un chômage.

### Paiement frais d'hébergement

Pour le paiement des frais d'hébergement, le CPAS est intervenu dans 68% des cas (31) avec un « réquisitoire de prise en charge ». 28% des femmes accueillies (13) intervenaient elles-mêmes dans le paiement total des frais d'hébergement. Deux familles (4%) ont été accueillies sans aucune intervention. L'objectif de notre maison d'accueil étant, entre autre, l'ouverture des droits pour une intégration de notre public afin de vivre de manière autonome, nous accueillons autant des personnes qui n'ont pas encore de revenus que des personnes ne pouvant accéder dans un premier temps à un revenu. Pour ces derniers, nous prévoyons une durée de séjour limité afin d'évaluer ensemble si des perspectives de vie autonome est possible.

De plus en plus de candidates pour un accueil à TALITA ont des permis de séjour (cartes E ou F) et ne peuvent prétendre à un revenus d'intégration sociale (RIS) dans les premiers 5 ans faute de quoi elles peuvent perdre leur droit au séjour s'il est estimé par l'Office des Etrangers qu'elles sont « une charge déraisonnable » pour l'Etat.

Dans le cas des femmes seules, leur seule option est de trouver du travail.

Dans le cas des mamans, il peut y avoir d'autres pistes. Si son enfant est belge ou si de nationalité étrangère mais que le papa a un droit de séjour illimité sur le territoire belge, il est possible d'accéder à un revenu d'intégration sociale. Pour la

maman sans titre de séjour, qui n'ouvre donc pas elle-même le droit au RIS (à l'exception de l'aide médicale urgente), le RIS est ouvert au nom de l'enfant mais payé à la maman. Dans ces cas-ci, le CPAS refuse d'abord automatiquement le RIS car ces dépenses ne seraient pas remboursés par le SPF Intégration Sociale. Un recours au Tribunal du Travail obligera le CPAS à intervenir pour une aide sociale équivalente au RIS. De cette manière, avec un jugement du Tribunal du Travail, le CPAS est garanti le remboursement de ces dépenses par le SPF Intégration Sociale. Toutes ces procédures dans lesquelles nous accompagnons ces hébergées sont longues et suscitent énormément de stress et d'insécurité. En plus de l'insécurité au niveau financier se rajoute l'insécurité au niveau du droit de séjour qui est sujet d'une autre procédure juridique.

### Problématiques

Il n'est pas toujours évident de distinguer la problématique principale au vu des situations complexes et multi problématiques de la majorité des femmes accueillies.

Il est donc intéressant de comparer la principale problématique annoncée par les hébergées à leur arrivée et la principale problématique définie par les travailleurs de TALITA en fin de séjour.

Les problèmes matériels (24%) concernent des femmes qui ont perdu leur logement. Ces femmes sont des mamans avec enfants et femmes seules qui n'ont plus su payer leur loyer, ainsi que des personnes isolées socialement et émotionnellement instables qui ne trouvent pas à temps l'aide et le soutien adapté. Pour 4 de ces 15 femmes, l'équipe de TALITA a défini, en fin de séjour, soit une problématique psychiatrique (trouble psychique avec dépendance), soit une problématique personnelle (état de fragilité passager ou parcours de vie chaotique).

Les problématiques conjugales (47,5%) concernent cette année entre autres 39,5% de situations avec violence.

Les situations de conflits familiaux (10%) concernent des conflits entre parents-beaux-parents et enfants vivants sous le même toit. Pour 3 de ces 5 femmes,



l'équipe de TALITA a défini, en fin de séjour, une problématique personnelle (état de fragilité passager ou parcours de vie chaotique).

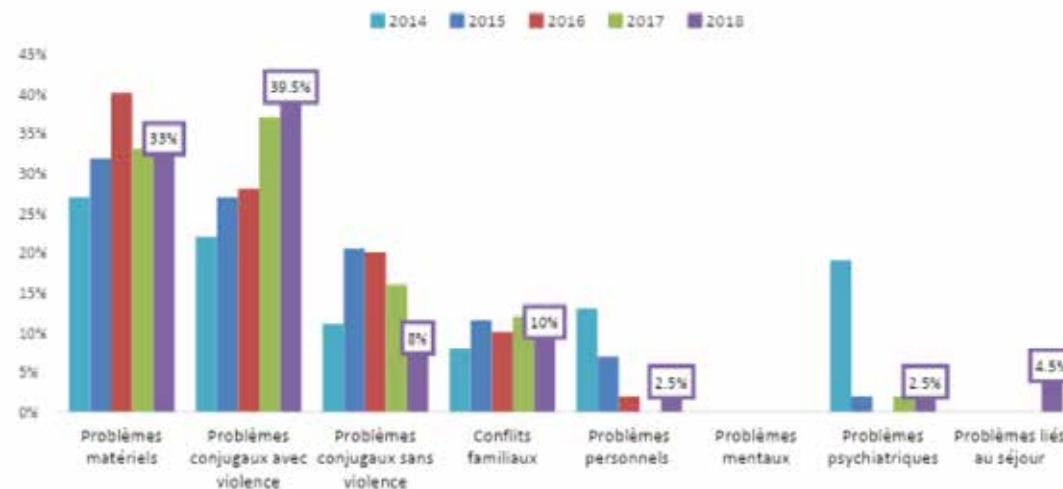
Les problématiques personnelles concernent des femmes qui sont soit en état de fragilité passager et exceptionnel dans un parcours de vie « classique » lié à un évènement précis (décès d'un proche, hospitalisation, perte d'un travail, ...), soit qui présentent un parcours de vie chaotique, une fragilité liée à une instabilité mentale sans pour autant relever d'un suivi ou diagnostic psychiatrique. Même si à l'arrivée qu'une hébergée a avancé cette fragilité, en fin de séjour, l'équipe de TALITA aura désigné pour 20% des femmes une problématique personnelle de ce type.

Les problèmes mentaux ont concerné, les dernières années, par exemple des personnes avec un handicap mental qui pendant longtemps ont pu vivre de manière autonome mais qui, suite à un nouvel évènement, rencontrent des difficultés liées à leurs limites. Cette année, TALITA n'a pas accueilli de femmes présentant une déficience mentale.

Les problématiques psychiatriques (2,5%) concernent des femmes présentant des troubles psychiques diagnostiqués et reconnus ou encore des femmes dépendantes à l'alcool, la drogue, aux médicaments ou à plusieurs types de substances. Une seule femme a avancé celle-ci comme sa problématique dès son arrivée. Néanmoins, TALITA a accueilli au cours de l'année 6 autres femmes pour lesquelles un diagnostic ou un suivi psychiatrique a dû être entamé. L'équipe a également suspecté une problématique psychiatrique pour 2 autres femmes. Enfin, 2 de ces femmes présentant un diagnostic ou une suspicion psychiatrique étaient aussi dépendantes soit à l'alcool ou drogues, soit aux médicaments.

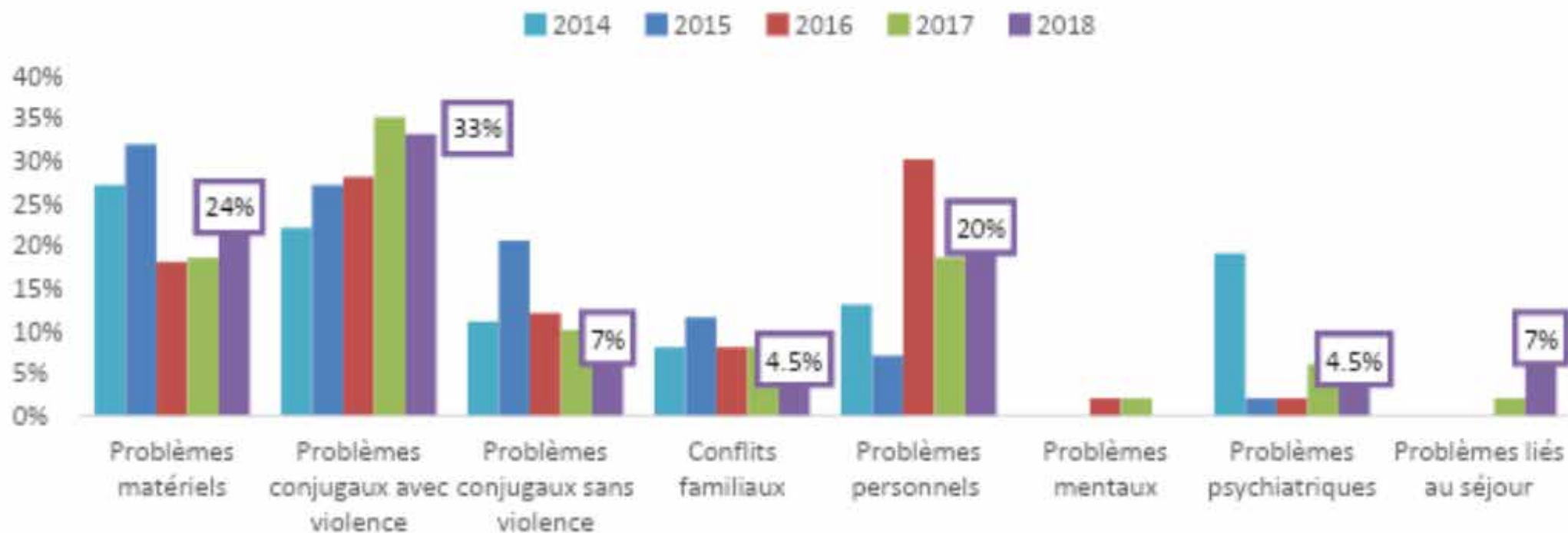
Les problématiques de permis de séjour ont surtout été avancées par 2 femmes (4,5%). L'équipe de TALITA a cependant accueilli 5 familles dont la maman n'était pas en ordre de séjour.

### Problématiques annoncées par les femmes à leur arrivée



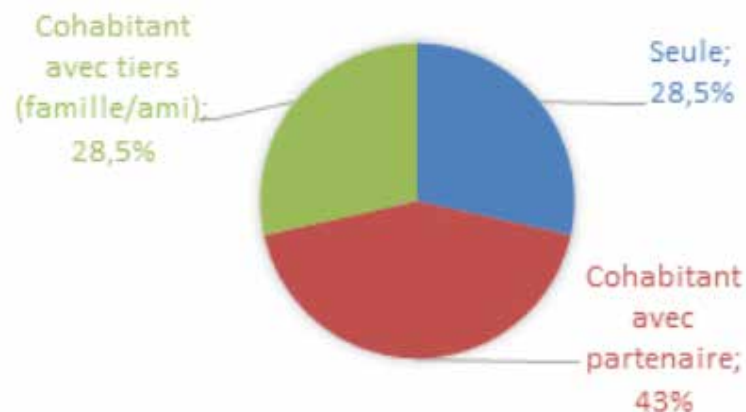


**Problématiques constatées par l'équipe en cours de séjour :**



### Situation de vie avant la demande d'aide

Ces statistiques démontrent les différentes situations de vie dans lesquelles les femmes accueillies se trouvaient avant de faire leur demande dans le secteur de l'aide aux personnes sans-abri. Dans le cas où elles se trouvaient dans un autre centre d'accueil ou d'urgence avant TALITA, nous avons ici enregistré la situation dans laquelle elles se trouvaient avant d'être accueillies dans cet autre centre.

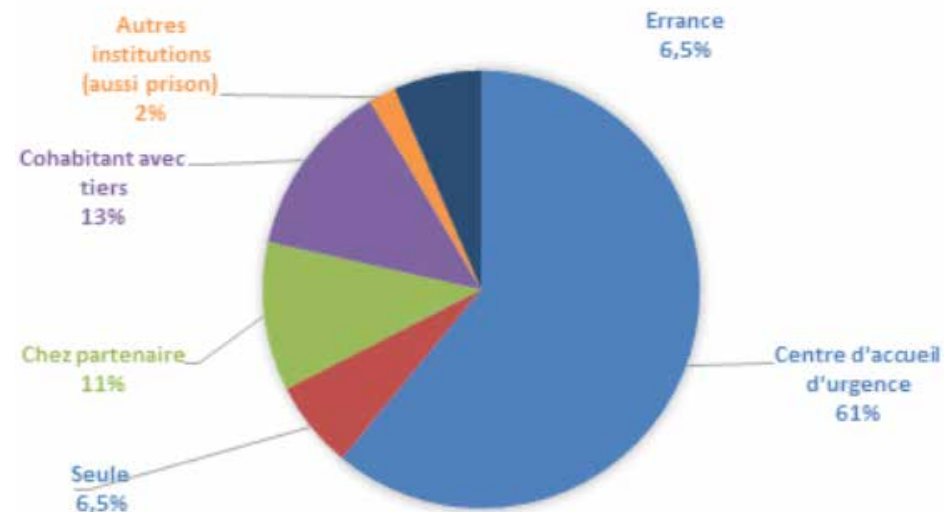


La majorité des hébergées (43%) habitaient avec leur partenaire avant de faire une demande d'aide.

28.5% habitaient seules, dont 62% vivaient avec leur(s) enfant(s).

Le groupe des femmes qui habitaient « avec un tiers » avant leur demande d'aide dans le secteur incluait 7 personnes qui ont su trouver une solution dans leur famille et 6 chez des amis.

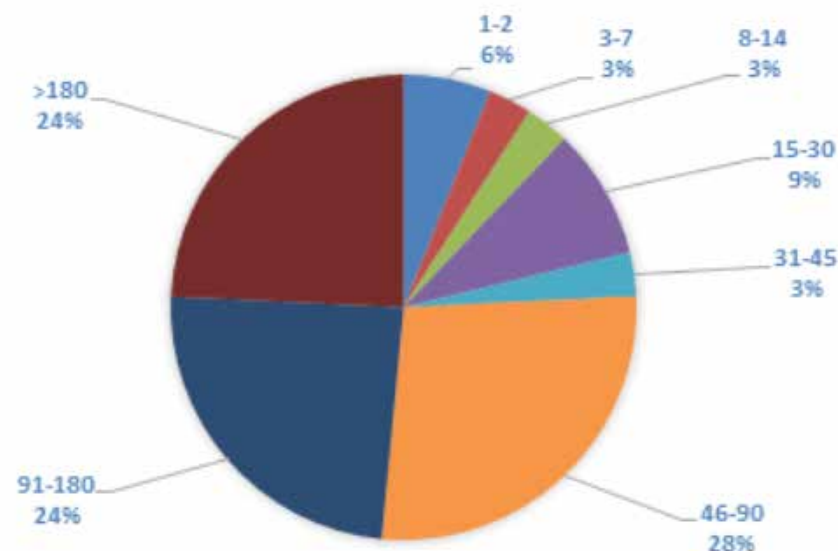
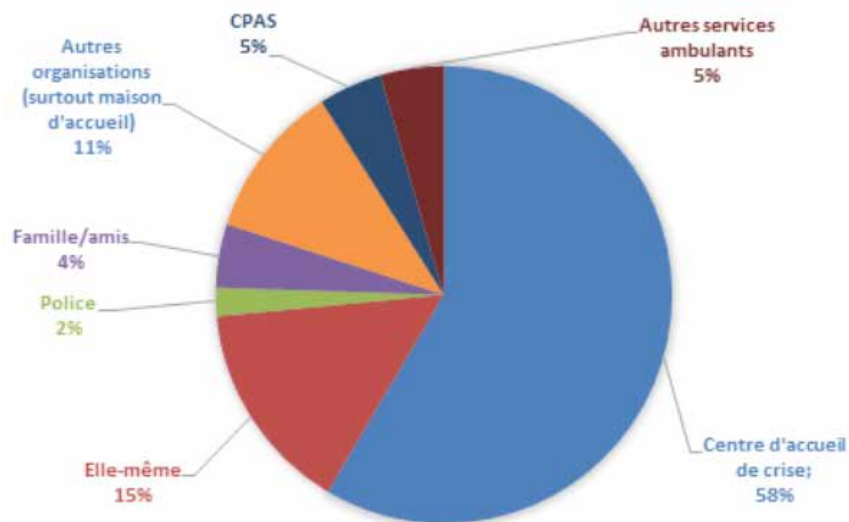
### Lieu de vie (juste avant l'accueil à TALITA)



### Orientations

Plus de la moitié des femmes accueillies (58%) ont été réorientées à TALITA par un centre d'hébergement d'urgence (comme Ariane, l'Îlot, SAMU Social). Toutes y ont séjourné avant d'être hébergées à TALITA.

Les femmes qui ont elles-mêmes formulé leur demande (par téléphone) séjournèrent seules (2), chez leur partenaire (1), chez des tiers (1), à la rue (2) ou en centre d'accueil d'urgence (1) avant leur accueil à TALITA.



### Autres séjours en maison d'accueil

67% de nos hébergées n'a jamais connu de séjours en accueil d'urgence ou en maisons d'accueil auparavant.

5% a connu différents accueils (de manière discontinue) en centre de crise et 28% a connu différentes maisons d'accueil (de manière discontinue). Trois d'entre-elles ont séjournées pour la deuxième fois à TALITA. D'anciennes hébergées se retrouvant dans la nécessité sont ré-accueillies à TALITA afin de continuer sur des pistes déjà travaillées dans le passé.

### Durée de séjour

#### Durée de séjour totale (en jours)

Ce tableau indique la durée totale du séjour des hébergées au sein de TALITA (accueil communautaire éventuellement suivi de l'accueil différencié ou accueil différencié seul).

Les 13 femmes accueillies à TALITA avant le 31/12/2018 et toujours présentes au 01/01/2019 ne sont pas reprises dans ces statistiques.

Les longs séjours sont principalement liés à la difficulté de trouver un logement décent à prix abordable. Dans la recherche de logement l'aspect de la discrimination (sur base du revenu, de l'origine, de la religion, de la présence d'enfants, etc) ne peut être minimalisée. La complexité des situations (multiproblématiques) engendre aussi des séjours plus longs. Une partie croissante des hébergées arrive à TALITA dans un état fragilisé au niveau social et relationnel. Ces femmes nécessitent une guidance intensive et un soutien important pendant leur séjour et souvent après également.

Nous constatons que les problématiques conjugales et les conflits familiaux induisent souvent des durées de séjour plus longues, notamment suite aux traumas développés au cours de longues années de violence ou suite à une longue dépendance à un compagnon ou un membre de la famille et l'obligation de devoir apprendre à faire les choses de manière autonome. N'oublions pas les conséquences sur le bien-être des enfants, non seulement résultant de ces conflits familiaux mais également des changements induits suite au départ du domicile.

Pour certaines, pour lesquelles se rajoutent des problèmes d'ordre juridique lié à leur droit de séjour, cette situation administrative diminue leurs chances à trouver un logement décent.

Enfin, les problématiques personnelles, psychiatriques ou mentales sont aussi des facteurs qui rendent la recherche d'un logement adéquat très difficile et rallonge donc la durée de séjour

### **Formation**

12 des 46 femmes accueillies (26%) ont soit poursuivi (3) leurs études (formation en soins infirmiers ou en tant que puéricultrices) ou entamées d'autres formations (surtout de langues ou des trajets d'intégration).

### Destination après le séjour à TALITA

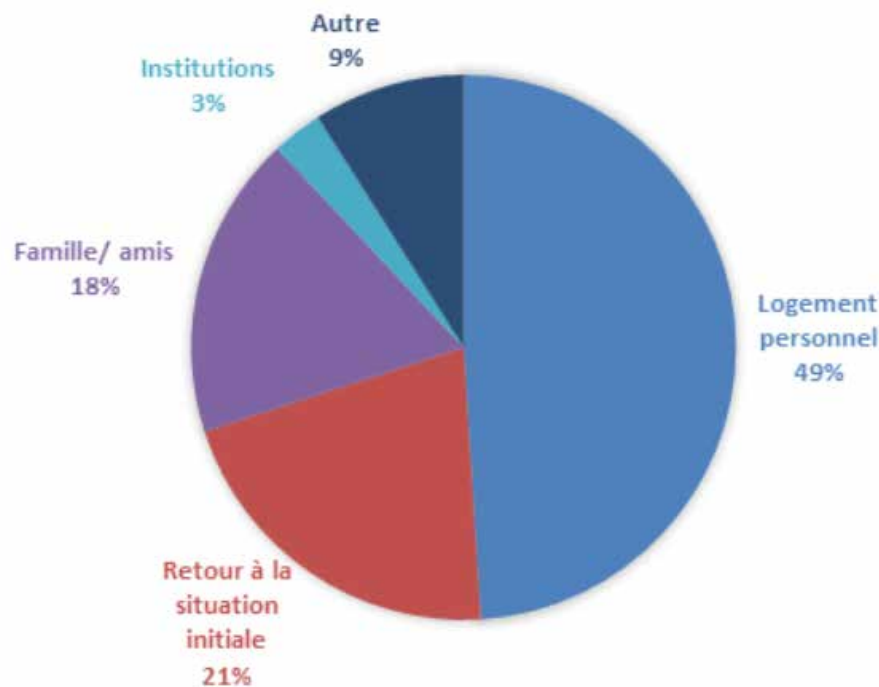
Près de la moitié (49%) des femmes accueillies habitent dans leur logement personnel après leur séjour à TALITA. 4 femmes qui ont quitté TALITA pour un logement ont réussi à trouver un logement via une agence immobilière sociale (3) ou ont intégré un logement social (1).

21% sont retournées à leur situation initiale principalement chez le compagnon. A l'accueil, la problématique avancée était « problème conjugal avec violence ».

Au sein de l'accompagnement, une attention particulière est accordée à la préparation d'un retour éventuel. Une attention est accordée aux différentes dimensions d'une relation (affective, économique, sociale, culturelle et éventuellement le fait d'avoir des enfants ensemble) qui ont un impact sur le retour. D'autre part, "le cycle de la violence" est discuté avec l'hébergée. Si la femme souhaite un retour ou s'il y a une doute de la part de l'équipe sociale, nous travaillerons sur un "scénario de retour" mettant l'accent sur la prévention des violences récurrentes. Dans le scénario de retour, l'attention est portée sur des aspects pratiques (tels que ce qu'il faut emporter avec moi lorsque je quitte la maison après la violence et où je peux aller), mais également sur l'importance et la manière de porter plainte (police et médecin). La période qui suit le départ, Talita essaie de rester en contact avec la dame. Pour les femmes victimes de violence conjugale, un soutien psychologique est souvent mis en place en collaboration avec le Centre de Prévention de la Violence Conjugale et Intrafamiliale.

3% ont quitté TALITA pour d'autres institutions du secteur sans-abri.

La catégorie « autres » (9%) comprend 2 femmes qui ont quitté TALITA après un conflit (et donc destination inconnue) et une maman sans-papiers.

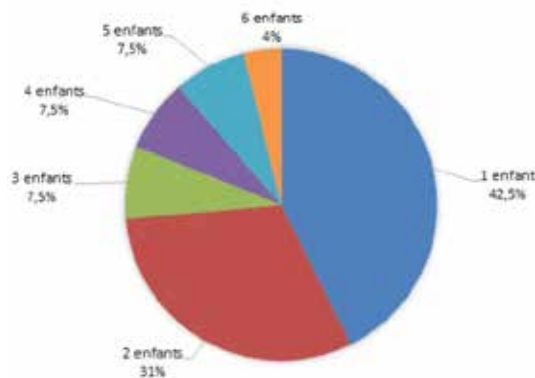


## DONNEES SUR LES ENFANTS ACCUEILLIS

Des 47 enfants accueillis à TALITA, 14 avaient encore des contacts avec leur père.

Des entretiens de sensibilisation au sein de TALITA ont permis aux enfants de 6 familles de reprendre contact avec leurs pères.

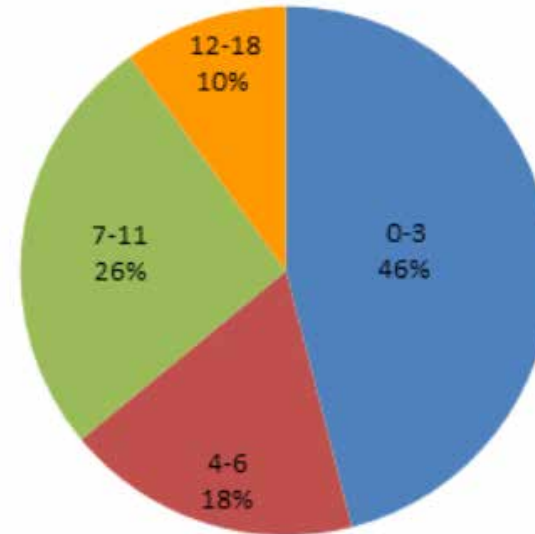
### Composition des familles accueillies



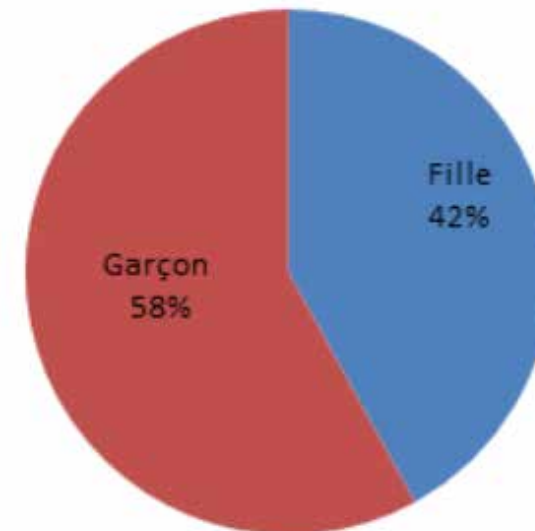
Ces chiffres sont directement liés aux disponibilités des chambres à TALITA.

Nous offrons en effet 1 chambre pour les grandes familles (maman + 6 enfants maximum), 5 chambres pour familles avec 1 à 2 enfants et 5 chambres pour femmes seules.

### Âge des enfants accueillis



### Sexe des enfants accueillis





## TALITA en quelques projets

28 Projet parent-enfant  
30 Espace parole  
33 Projet logement  
35 Réforme du secteur



## PROJET PARENT-ENFANT

Le bien-être des enfants et de leur famille est le noyau central de notre accompagnement. Nous partons du principe de la valorisation des ressources et des compétences des parents pour assurer l'épanouissement et l'éducation de leurs enfants.

Offrir un cadre d'accueil en soutien aux familles est fondamental. Cela peut se traduire par les rituels du quotidien comme stimuler l'enfant à prendre le petit-déjeuner chaque jour ou sensibiliser la maman au besoin de l'enfant à jouer et avoir des loisirs. Ces fondements contribuent à son éveil, à son développement et à son bien-être.

L'aménagement de l'accueil de l'enfant se définit également par l'offre de temps et d'espace : un lieu d'écoute, d'expression, d'échange avec les travailleurs et avec ses pairs ou tout simplement un lieu pour se poser.

Notre travail est en constante évolution selon le profil des familles et au gré des besoins qui se présentent au quotidien. Au fil des années, ils nous stimulent à renforcer et à développer nos approches éducatives : l'entretien individuel, la permanence du mercredi après-midi, la réunion d'enfants, la réunion des mamans, les sorties pédagogiques et de détente, etc.

Nous tenons compte de la problématique individuelle et familiale et de ses impacts sur le bien-être de l'enfant : séparation des parents, surendettement familial, instabilité et errance institutionnelles, problématiques liées à la « parentification » de certains jeunes enfants, enfant témoin et/ou victime de violences conjugales. Puis, en collaboration avec les parents, nous effectuons un état de lieu des situations et définissons si nécessaire un plan d'accompagnement.

La mobilisation des deux parents, dans la mesure du possible, est un pilier sans équivoque dans l'apaisement des angoisses et des questionnements des enfants dans le contexte de la séparation. C'est pourquoi il est primordial d'impliquer le papa dans le processus adapté, vu la relation parfois encore conflic-

tuelle entre les parents.



### Enfants : divorce, séparation

La venue en maison d'accueil est un bouleversement. Si à cela s'ajoute la séparation ou le divorce, la perte de repères est d'autant plus importante. Le contexte nous amène à agir de façon proactive pour le besoin et l'intérêt de l'enfant. Ainsi, notre objectif est de soutenir le besoin de l'enfant à s'adapter à son nouvel environnement et à préserver le lien avec ses deux parents.

Le séjour de l'enfant en maison d'accueil est régi par un processus spécifique. Lors de l'arrivée de la famille, l'enfant est pris à part en tant que personne avec

des besoins et des demandes spécifiques.

Un référent famille fait le tour de la maison avec seulement les enfants pour faire connaissance et se familiariser avec l'environnement.

Une réunion mensuelle est organisée. Nous évoquons, d'une part, le cadre de la maison d'accueil. Nous recueillons l'idée que les enfants se font de la maison d'accueil, leurs attentes et leurs craintes. D'autre part, des thèmes liés au divorce, la famille, l'absence du papa, les émotions, le départ de la maison d'accueil, etc. sont abordés.

Avec l'accord de la maman, un entretien individuel peut être organisé si l'équipe et /ou la maman en évalue la nécessité.

L'enfant doit affronter une double rupture, celle de ses parents et de son environnement de vie. Le rôle de l'équipe est de sensibiliser les parents à ces changements et leurs impacts sur le bien-être et le développement de l'enfant. Les parents sont parfois tellement pris dans la douleur de la séparation qu'ils ne s'imaginent pas (encore) ce que leurs enfants peuvent vivre.

Notre travail est d'aider les familles (y compris les papas) à passer le cap de la souffrance vers l'acceptation puis éventuellement entamer le processus du deuil de la relation selon le rythme de chacun.

Dans un premier temps, nous recevons les mamans en entretiens individuels pour déposer, décortiquer et comprendre ensemble de ce qui se joue afin d'établir les priorités et définir les stratégies d'intervention. Nous mettons en lumière les besoins de l'enfant et son droit d'avoir contact avec ses deux parents. Nous travaillons à ce que la maman puisse faire un cheminement pour séparer la place du compagnon et celle de père. Cette vision est aussi débattue dans les échanges lors des réunions des mamans, se déroulant 5 fois par an. De plus, lors ces réunions, nous évoquons l'impact de la séparation sur les enfants, comment leur en parler et comment chaque parent avec leurs compétences respectives puissent aider au mieux leurs enfants.

Dans un deuxième temps, notre but est d'établir dans un court délai le contact téléphonique avec le papa et si besoin de le recevoir en entretien pour lui expliquer le cadre de la maison d'accueil et le projet pédagogique de TALITA autour du travail avec les familles. Nous défendons cette approche car nos

expériences nous démontrent le bien-fondé de la démarche qui contribue à l'équilibre et l'épanouissement de l'enfant. Ce même processus contribue largement à l'apaisement de certains conflits entre les deux parents.

En cas de violence conjugale, notre action se limite dans un premier temps à un le contact téléphonique. Puis, des entretiens peuvent être organisés dans un espace neutre principalement en dehors de TALITA. En parallèle, nous informons la maman de la nécessité de réfléchir aux visites du papa et surtout de les officialiser pour maintenir le lien enfants/papa. Il lui est ainsi aussi recommandé de signaler à la police la présence de la famille à TALITA et d'introduire dans le plus bref délai la demande des mesures urgentes et provisoires au Tribunal de la Famille.

À TALITA, les enfants victimes ou témoins de violences intrafamiliales sont reçus en entretien individuel. Lors de ces entretiens, nous déterminons avec l'enfant « sa carte de forces » : les personnes sur lesquelles l'enfant peut se tourner en cas de problème. En cas de retour au domicile familial, nous réfléchissons avec l'enfant quelles sont les stratégies qu'il peut appliquer pour se protéger : quel est le numéro de la police, où est ce que je peux me cacher, qui peut m'écouter ?

#### ACTIVITES :

- 27/03/2018 Visite à la ludothèque Speculoos
- 14/03/2018 Après-midi bricolage
- 11/04/2018 Visite à Baboes (espace de rencontres parents-enfants)
- 03/05/2018 Sortie aux Serres Royales
- 23/05/2018 Visite à Baboes (espace de rencontres parents-enfants)
- 23/05/2018 Sortie au Musée des jouets
- 30/05/2018 Jeux de coopération dans la salle de jeux
- 13/06/2018 Sortie à la ferme des enfants "Maximilien"
- 20/06/2018 Bricolage "Faire ses propres jouets"
- 27/06/2018 Spectacle de marionnettes au Parc Royal
- 04/07/2018 Visite à Baboes (espace de rencontres parents-enfants)
- 17/10/2018 Visite au "Musée des Enfants"
- 24/10/2018 Spectacle de danse organisé par le Jardin de Maud
- 07/11/2018 Sortie au Cirque Alexandre Bouglione
- 21+28/12/2018 Atelier pour les enfants et leurs mamans en collaboration avec le Jardin de Maud
- 05/12/2018 Fête de Saint Nicolas organisé par HOB0 à de Markten

## ESPACE PAROLE



Elle, seule ou accompagnée de ses enfants, vient d'arriver à TALITA. La voilà membre d'une vie en communauté composée de femmes et d'enfants. C'est le début d'une expérience pleine d'émotions et chargée de nombreuses questions concernant le présent et l'avenir.

L'Espace Parole de TALITA est l'occasion de partager des émotions, des idées et des questions liées à cette vie de groupe, mais également des informations concernant différents domaines de vie (santé, finances, relations, bien-être, société, politique, logement, ...).

Cette réunion pourrait se définir de diverses façons parce que chacune de ces animations se vit d'une manière unique et personnelle par les personnes qui y participent.

La définir serait la limiter, or la créativité n'a pas de limites. Cependant, nous voudrions vous présenter en quelques mots ce projet existant depuis 2004 au sein de notre maison d'accueil.

|                 |  |
|-----------------|--|
| 20/02/2018      | "Imaginons et pensons à l'après maison d'accueil" en collaboration avec Aprèstoe (guidance à domicile) |
| 06/03/2018      | "Violences conjugales"   |
| 25/4+08/05/2018 | "Comment fait-on pour avancer?"  |
| 27/06/2018      | "La richesse de nos différences"   |
| 07/08/2018      | "Imaginons et pensons à l'après maison d'accueil" en collaboration avec Aprèstoe (guidance à domicile) |
| 18/09/2018      | Atelier de self-défense par Garance  |
| 16/10/2018      | "Imaginons et pensons à l'après maison d'accueil" en collaboration avec Aprèstoe (guidance à domicile) |
| 18/09/2018      | Atelier de self-défense par Garance  |
| 14/11/2018      | Espace Paroles concernant le loisir avec HOB0  |

### Echange

Le but de cette réunion vise à échanger une opinion, un ressenti, une question et/ou une information quant à un sujet déterminé par le groupe de femmes et/ou les travailleurs sociaux de TALITA. L'importance est de prendre la parole et d'être à l'écoute de ce que les autres personnes sont prêtes à partager.

### Soirée

À raison d'une fois par mois, après le repas et la vaisselle, lorsque les plus petits sont au lit, c'est le moment de se rencontrer au living pour l'Espace Parole. À la chaleur de quelques bougies et au goût d'une douceur au chocolat, les résidentes de TALITA discutent de leur parcours et leurs expériences en lien avec le thème proposé.

### Participation

Chaque résidente est invitée à participer à cette soirée, où les travailleurs sociaux et/ou autres intervenants sont présents pour échanger quant au thème annoncé.

### Action

Chacun est maître de ses choix. La parole peut précéder l'action, l'action peut précéder la parole. La réflexion de cette parole peut influencer positivement nos choix, notre avenir. Les idées, les informations et le partage de ressentis peuvent nous préparer à l'action et nous armer d'outils. En partageant des idées, nous développons des pensées. Les personnes sont les artisans de leur vie!

### Communication

Chaque personne a une trajectoire de vie et chaque personne joue un rôle dans la société. Chaque personne a un regard sur tout ceci. Pourquoi ne pas mettre des mots là-dessus? Recherche logement, alimentation saine, communication non violente, vivre à TALITA, émotions, bien-être, théâtre-thérapie, auto-défense; ce sont des exemples de thèmes ayant été traités en groupe avec le soutien de divers intervenants extérieurs, tel que : L'asbl Bravvo, Samenlevingsopbouw, Docteur Dominique Daniel (SMES), AIS Habitat et Rénovation, Asbl Garance, Nathalie Wegnez (comédienne).

### Espace

Un Espace, un espace particulier, un espace commun, un espace de convivialité, où la Parole est spontanée, libre et singulière. L'Espace Parole est un moment de concertation entre les travailleurs sociaux et les femmes résidant à TALITA. Les résidentes partagent leurs savoirs et émotions liés à leur séjour. D'une part, l'équipe sociale est à l'écoute de la manière dont le groupe vit cette cohabitation si particulière. D'autre part, les femmes reçoivent des informations de la part des travailleurs sociaux. Le quotidien à TALITA est discuté afin que chacun puisse être considéré et valorisé dans son rôle.

### Parole

Il n'est pas évident de prendre la parole en groupe. C'est pourquoi l'Espace Parole encourage les femmes à s'exprimer, en les valorisant et en les respectant dans leur opinion et dans leur rythme. C'est un moyen de sensibiliser au droit d'expression, et au droit au silence.

### Animation

Un travailleur social fixe anime la réunion en donnant l'occasion à chacun de pouvoir exprimer son point de vue. Il participe au débat et est garant du maintien d'une atmosphère respectueuse et conviviale.

### Rompres la routine

Sortir de la routine liée aux diverses démarches socio-administratives. Souffler, prendre le temps de partager une soirée, s'offrir l'opportunité d'entendre et partager d'autres idées. Simplement se sentir reconnue dans son discours. Savoir que cette soirée vous est dédiée.

### Ouverture

L'Espace Parole est un moment d'ouverture de soi-même, vers le groupe et vers la société. C'est pourquoi nous nous accordons sur les points suivants :

- Respecter la parole de chacun,
- Ne pas interrompre,
- Parler en « je » plutôt qu'en « tu »,
- Ce qui est dit en groupe reste dans le groupe.

### Langage

Différents médias sont utilisés pour communiquer :

- Le langage verbal,
- Le langage corporel,
- Le langage écrit,
- Le langage par une illustration,
- Le langage par un autre outil. Finalement, l'être humain s'arrange pour trouver un moyen de communiquer et d'entrer en interaction avec les autres.

### Entraide

L'entraide est bien présente à TALITA. La vie en communauté n'est pas toujours facile mais le système de solidarité reconnaît les compétences, les qualités et les vertus de chacune des femmes. Lors de l'Espace Parole, nous soulignons leurs qualités et leurs ressources en prenant en compte les limites et obstacles rencontrés.

## PROJET LOGEMENT

---

### Les animations logement

Les animations logement ont lieu 1x/ mois. Il s'agit d'un échange, de conseils, de trucs et astuces, de réflexion entre les hébergées sur divers thèmes liés au logement. Les différents thèmes sont proposés par l'équipe ou par les hébergées de Talita.

### Préparer la recherche de logement

Au début du séjour à Talita, un rendez-vous logement permet de préparer la recherche de logement. Différents sujets sont abordés:

- Qu'est-ce que l'hébergée recherche?
- Où est-ce qu'elle recherche un logement?
- La gestion budgétaire

Ensuite est réfléchi ensemble à que dire à un propriétaire pour augmenter les chances d'obtenir un rendez-vous pour la visite et/ou d'obtenir l'appartement.

### La recherche de logement

La recherche de logement peut avoir lieu tous les jours : matin, après-midi, soirée et week-end. Deux ordinateurs sont à la disposition des hébergées pour faire la recherche de façon individuelle. Le téléphone est également à leur disposition pour appeler les propriétaires. Hobo asbl propose deux fois par semaine un accès à l'ordinateur, internet et téléphone pour faire la recherche de logement (mais aussi la recherche de travail).

Les CPAS organisent aussi des tables de logement. Une orientation vers des services logement est également proposé si nécessaire. Nous abordons aussi les risques et pièges afin de munir chacun au mieux contre la discrimination, les refus en général, les arnaques sur les sites de location de logements, etc.

### La visite de logement

Celle-ci est préparée avec l'hébergée. Si l'hébergée souhaite être accompagnée lors d'une visite, nous pouvons le faire ou en faire la demande aux bénévoles de l'asbl Accompagner.

### Inscription logement social et agences immobilières sociales

Les procédures d'inscriptions, l'explication du mode de fonctionnement en tant que candidat locataire est expliqué en rendez-vous logement. L'accompagnement à l'inscription au logement social et dans les différentes agences immobilières sociales peut être fait avec Talita.

### Garantie locative, prime d'installations, allocations de relogement

Lors de l'entrée dans un futur logement les démarches concernant la mise en ordre et le paiement de la garantie locative (compte bloqué, demande au CPAS, demande via le Fond Brugal), la demande de la prime d'installation, et aussi si le logement correspond aux normes exigées par le Code du Logement afin d'entamer les démarches pour obtenir l'allocations de relogement est assumée dans le cadre de notre accompagnement.



### D'autres questions? Un autre projet?

D'autres possibilités de logement peuvent être envisagées ; un projet de colocation, de cohabitation, de logement supervisé, d'habitats protégés, de logement avec guidance à domicile,... Quelques hébergées ont été, ces dernières années, accompagnées dans l'achat d'un logement.

### Les animations logement en 2018:

- 01/02/2018 Animation logement dans le cadre du Rapport Pauvreté sur "Les expulsions domiciliaires" (Observatoire de la Santé et du Social)
- 27/02/2018 Animation logement "Quels arguments pour convaincre un propriétaire?"
- 13/03/2018 Animation logement " Dégâts dans l'appartement: qui prends en charge les réparations?"
- 19+23/03+25/6+7+29/8/2018 Réunion d'information du Gecs "Groupe d'épargne collective solidaire" organisé par le CIRE
- 27/04/2018 Visite de Habitat & Rénovation
- 03/05/2018 Animation logement : « Agence immobilière sociale, régie foncière, société de logements sociaux
- 25/06/2018 Présentation de 2 projets de logement: L'habitat solidaire mobile et le "Woonbox"
- 20/07/2018 Animation logement "Démarches administratives liées au déménagement et au bail"
- 28/08/2018 Animation logement "Trucs et astuces pour réduire ses factures d'énergie" (en collaboration avec l'asbl Convivence)
- 18/09/2018 Animation logement "Comprendre et lire mes factures"(en collaboration avec l'asbl Convivence)
- 23/10/2018 Animation logement "Le contrat de bail"
- 19/11/2018 Logiris
- 26/11/2018 Visite de l'Union des Locataires des Marolles



## REFORME DU SECTEUR

---

L'ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertions des personnes sans-abri, votée le 14 juin 2018 au Collège Réuni, présente une réforme du secteur sans-abri bruxellois. En 2019, les arrêtés d'application établiront le cadre de l'investissement financier nécessaire.

Le fait que des « nouveaux » services comme Housing First et les centres de jour seront ainsi enfin agréés est une très bonne nouvelle. Certains existaient déjà depuis des décennies mais ne pouvaient compter sur une reconnaissance et des subsides de manière structurelle. Ces services se rajoutent, au niveau de la réglementation, aux services existants; l'accueil d'urgence, les maisons d'accueil, la guidance à domicile et le travail de rue. Pour les maisons d'accueil, il sera enfin possible de valoriser le travail de post-hébergement que nous offrons afin de renforcer les opportunités d'une véritable intégration à long terme.

Donc beaucoup de bonnes nouvelles !

Ce qui sera surtout une réforme est, d'une part, la création de « Bruss'help » (le nom pourrait encore changer!) qui aura comme mission de coordonner les services d'urgences et d'insertion ainsi que de faire des études autour de la problématique du sans-abrisme.

D'autre part, tout service agréé sera tenu à mettre en place, avec l'accord de l'utilisateur, un dossier social. Les données pourront être partagées avec les autres services auxquels l'utilisateur fera ou a fait appel. Ces dossiers électroniques seront gérés par Bruss'help.

Mais certains éléments nous font dire que l'ordonnance à l'air d'être passé à côté d'opportunités importantes dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme et la précarisation bruxelloise.

Nous ne pouvons nous retrouver dans une politique au sein duquel la continuation d'une politique qui aborde le sans-abrisme prioritairement par une approche d'urgence (qui donne la possibilité de ne pas devoir dormir à la rue mais ne donne pas nécessairement de solutions à plus long terme vers des solutions plus structurelles).

La mise en place d'une institution (Brusshelp) qui se place surtout en tant que gestionnaire du flux vers l'urgence et les maisons d'accueil, au lieu de l'investir en soutien aux institutions et ses usagers vers des solutions de sortie et de renforcer la prévention des problématiques qui sont à la source du sans-abrisme ou le renforce. Même si les représentants des services d'aide aux sans-abri se retrouveront dans l'organigramme de Bruss'Help, les causes du sans-abrisme et les véritables solutions de prévention ne peuvent se mettre en place qu'au niveau politique.

Pour nos appréhensions par rapport au dossier social, nous vous référons au rapport annuel de TALITA de 2016.

Si l'objectif pourrait être la prévention et les solutions plus structurelles, l'urgence pourrait fonctionner comme baromètre de ce qui est nécessaire dans le cadre des services d'intégration et soutiendrait le secteur en mettant en place des "ponts" vers une programmation politique qui placerait la responsabilité de l'intégration à différents endroits en lien avec les différents domaines de vie et en lien avec différentes compétences politiques.